

Centre Communal d'Action Sociale

d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/23

En date du 23 avril 2026

Portant sur : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Membres	13
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Béatrice BOTHIER, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Thierry LHERITIER, Alain LEMASSON, Bruno DUPIN DE BEYSSAT

Représenté : Jean DANIEL par René ARNAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil d'Administration :

- après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

(Report à nouveau créditeur) + 17 625,55 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice..... 8 126,55 €

Résultat antérieur..... 17 625,55 €

Total à affecter..... + 25 752,10 €

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2026

Ligne 002 (report à nouveau créditeur) : + 25 752,10 €

A AIXE-SUR-VIENNE, le 23 avril 2026.

Le Président,

René ARNAUD